



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE SEINE-MARITIME

SERVICE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT



ELABORATION DE L' ATLAS DES ZONES INONDABLES DU BASSIN VERSANT DE LA BRESLE.

FICHE COMMUNALE

COMMUNE :

ABANCOURT

DÉPARTEMENT :

OISE

CONTACT :

Mairie
18 r Principale
60 220 Abancourt
☎ : 03-44-04-21-74

Nom : Mr Potvin
Qualité : Maire
Fax :

Réponse au questionnaire :

Non

Date du rendez-vous :

Etat de catastrophe naturelle :

SYNTHÈSE :

La commune n'a pas répondu au questionnaire édité par BCEOM



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE SEINE-MARITIME
SERVICE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT



ÉLABORATION DE L' ATLAS DES ZONES INONDABLES DU BASSIN VERSANT DE LA BRESLE.

FICHE COMMUNALE

COMMUNE :

LANNOY-CUILLERE

DÉPARTEMENT :

OISE

CONTACT :

Mairie
20 r Principale
60 220 Lanoy-Cuillère
☎ : 03-44-04-22-01

Nom :
Qualité :
Fax : 03-44-04-86-11

Réponse au questionnaire :

Non

Date du rendez-vous :

-

Etat de catastrophe naturelle :

-

SYNTHÈSE :

La commune n'a pas répondu au questionnaire édité par BCEOM



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE SEINE-MARITIME
SERVICE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT



ÉLABORATION DE L' ATLAS DES ZONES INONDABLES DU BASSIN VERSANT DE LA BRESLE.

FICHE COMMUNALE

COMMUNE :

QUINCAMPOIX-FLEUZY

DÉPARTEMENT :

OISE

CONTACT :

Mairie
10 r Lucien Jouen
60 220 Quincampoix-Fleuzy
☎ : 03-44-04-21-65

Nom : Mr Tourneur
Qualité : Adjoint
Fax : 03-44-04-21-65

Réponse au questionnaire :

Oui
Reçu le 21/06/2002

Date du rendez-vous :

29/05/2002 à 10h

Etat de catastrophe naturelle :

-

SYNTHÈSE :

Quincampoix est touché
- par des problèmes de ruissellement (5 logements touchés et la RD316). Des travaux ont été effectués : réseaux eaux pluviales et ouvrage DDE au niveau de la RD316
- par des inondations liées aux crues de la Bresle (2 logements touchés). Des travaux sont envisagés au niveaux de l'ouvrage SNCF qui ferait barrage

PROBLEMES LIES AUX RUISSELLEMENTS :

I. Les pluies les plus marquantes par ordre d'importance décroissante :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

II. Nature du ruissellement :

Ruissellement	****
Coulée de boue	
Ruissellement + coulée de boue	

III. Zone d'accumulation ou remontée de nappe :

Hauteurs constatées	
Quelques cm	
Entre 10 et 50 cm	****
Plus de 50 cm	

Fréquence	
Plusieurs fois par an	
Une fois par an	
Plus rarement	****

IV. Sinistres occasionnés :

1. Nombre de logements inondés : 5
2. Population concernée : 20
3. Activités industrielles et commerciales :
4. Equipements collectifs :

Hôpitaux, foyers de personnes âgées....	
Ecoles, crèches...	
Routes	****
Réseaux	
Station d'épuration	
Equipements sportifs, de loisirs	
Campings, établissements recevant du public....	

5. Autres :

V. Travaux effectués :

Réseau EP + ouvrage DDE sur la RD 316

VI. Remarques complémentaires :

Ouvrages sur la RD 316 mal positionnés; n'ont aucun effets sur les ruissellements.
Problème de mare comblée.

PROBLEMES LIES AUX CRUES DE LA BRESLE :

I. Les crues les plus marquantes par ordre d'importance décroissante :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

II. Zone d'accumulation ou remontée de nappe :

Hauteurs constatées	
Quelques cm	
Entre 10 et 50 cm	****
Plus de 50 cm	

Fréquence	
Plusieurs fois par an	
Une fois par an	
Plus rarement	

III. Sinistres occasionnés :

1. Nombre de logements inondés : 2
2. Population concernée : 8
3. Activités industrielles et commerciales :
4. Equipements collectifs :

Hôpitaux, foyers de personnes âgées....	
Ecoles, crèches...	
Routes	
Réseaux	
Station d'épuration	
Equipements sportifs, de loisirs	
Campings, établissements recevant du public....	

5. Autres :

IV. Origines des dysfonctionnements :

Ouvrage SNCF faisant barrage

V. Travaux effectués :

Projet d'agrandir le pont

VI. Données possédées par la commune :

VII. Remarques complémentaires :

Affluent de la Bresle: Le Morillet.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE SEINE-MARITIME
SERVICE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT



ÉLABORATION DE L' ATLAS DES ZONES INONDABLES DU BASSIN VERSANT DE LA BRESLE.

FICHE COMMUNALE

COMMUNE :

SAINT-VALERY SUR BRESLE

DÉPARTEMENT :

OISE

CONTACT :

Mairie
1 r Hameau
60 220 Saint-Valery sur Bresle
☎ : 03-44-04-21-10

Nom : Mr Genty
Qualité : Maire
Fax :

Réponse au questionnaire :

Oui
Reçu le 13/05/2002

Date du rendez-vous :

-

Etat de catastrophe naturelle :

-

SYNTHÈSE :

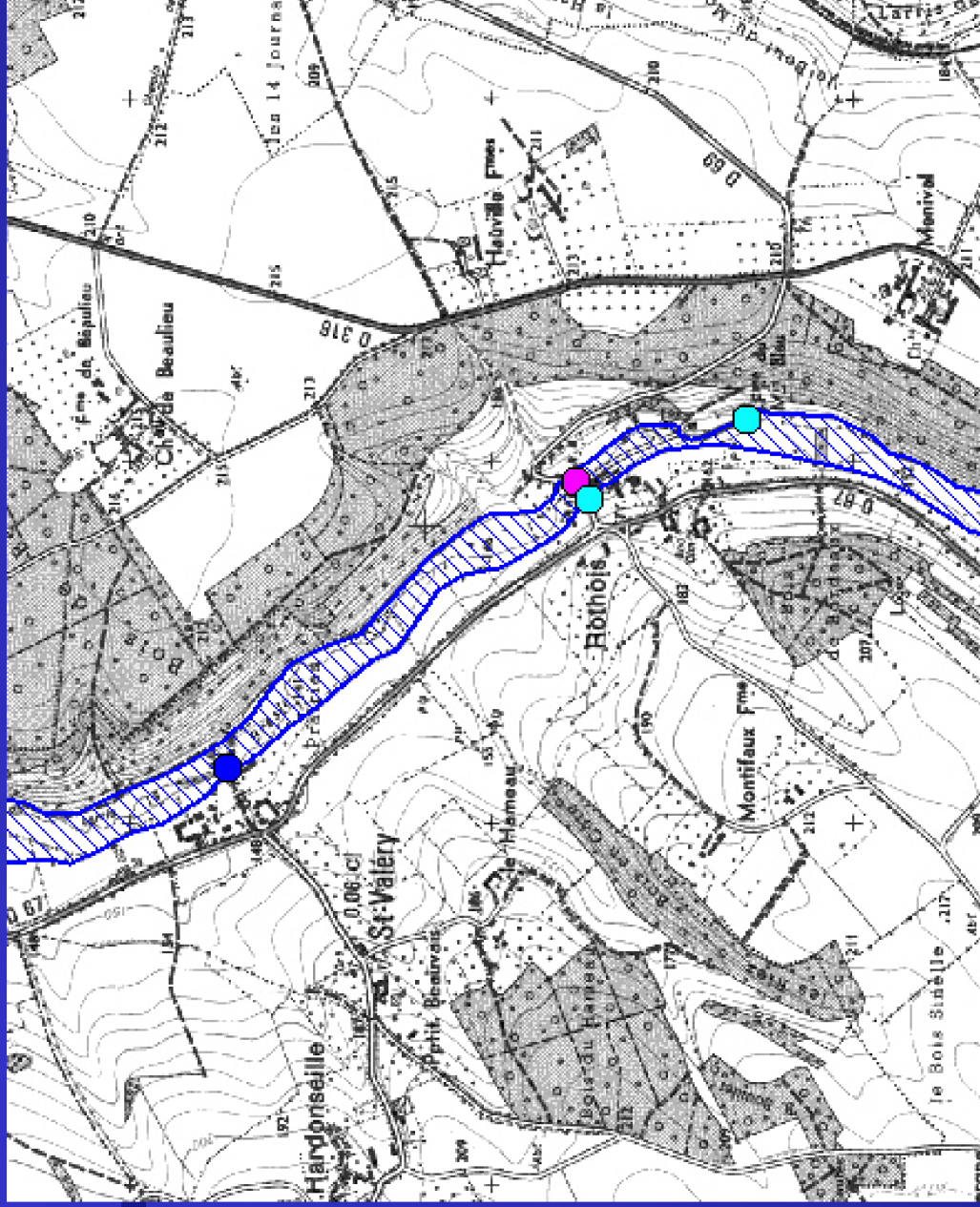
Aucun problème lié au ruissellement et aux crues de la Bresle n'a été recensé.

Carto – Contexte hydrogéomorphologie

Planche 20

BCEOM

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INGÉNIEURIE



[Carte précédente](#)

[Quitter](#)

[Plan d'assemblage](#)

[Carte suivante](#)

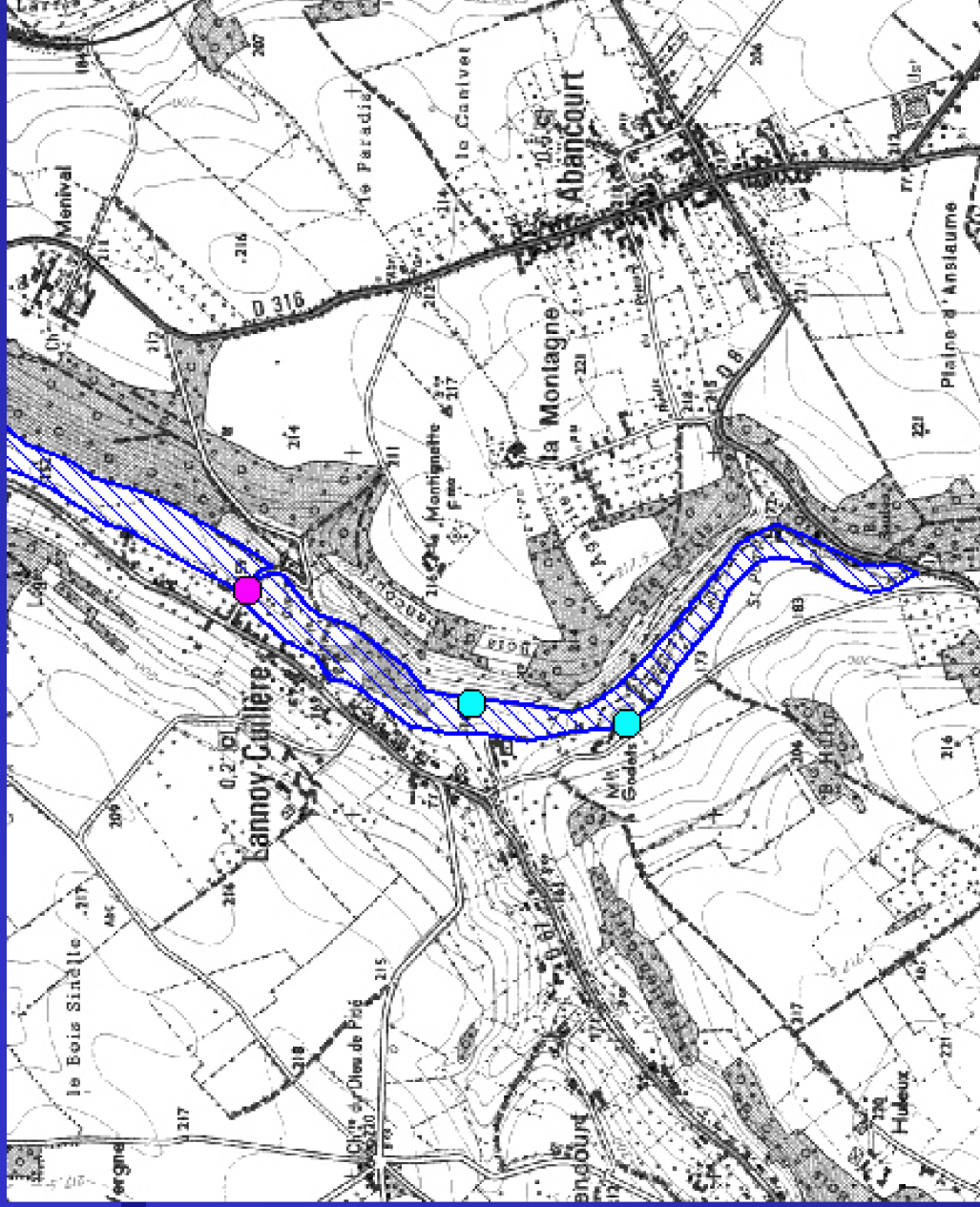
Mise en page pour
impression

Carto – Contexte hydrogéomorphologie










Planche 21

BCEOM

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INGÉNIEURIE



LEGENDE

-  Limite du champ d'inondation
-  1: 10.89
-  Digue
-  Ecluse
-  Passerelle
-  Pont
-  Seuil
-  Vanne
-  Zone protégée par les ouvrages

[Carte précédente](#)

[Quitter](#)

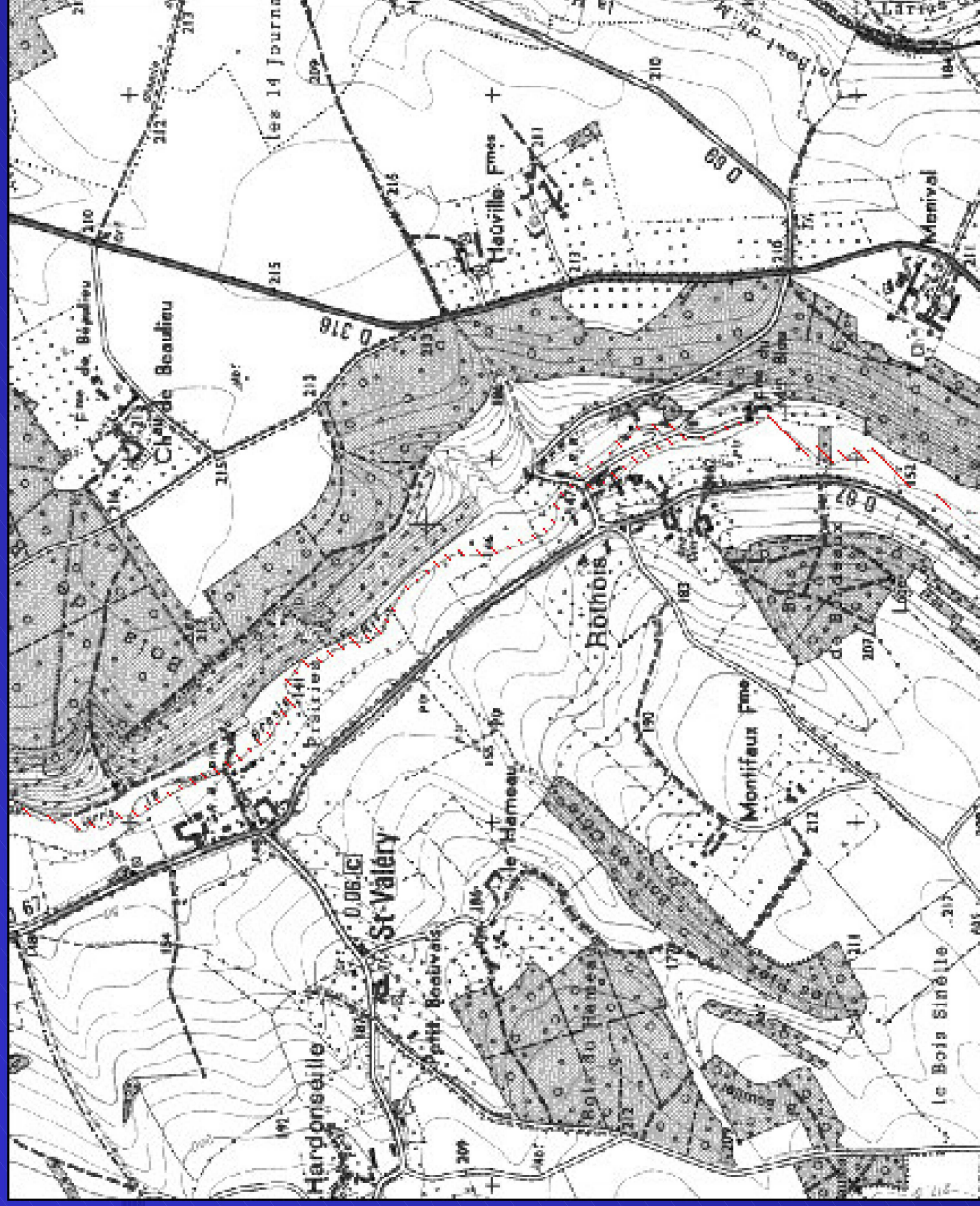
[Plan d'assemblage](#)

[Mise en page pour impression](#)

Carto – PHEC – Planche 20

BCEOM

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INGÉNIERIE



LEGENDE



1 : 10.89
Loisse de crue (N° et cote)



[Carte précédente](#)

[Quitter](#)

[Plan d'assemblage](#)

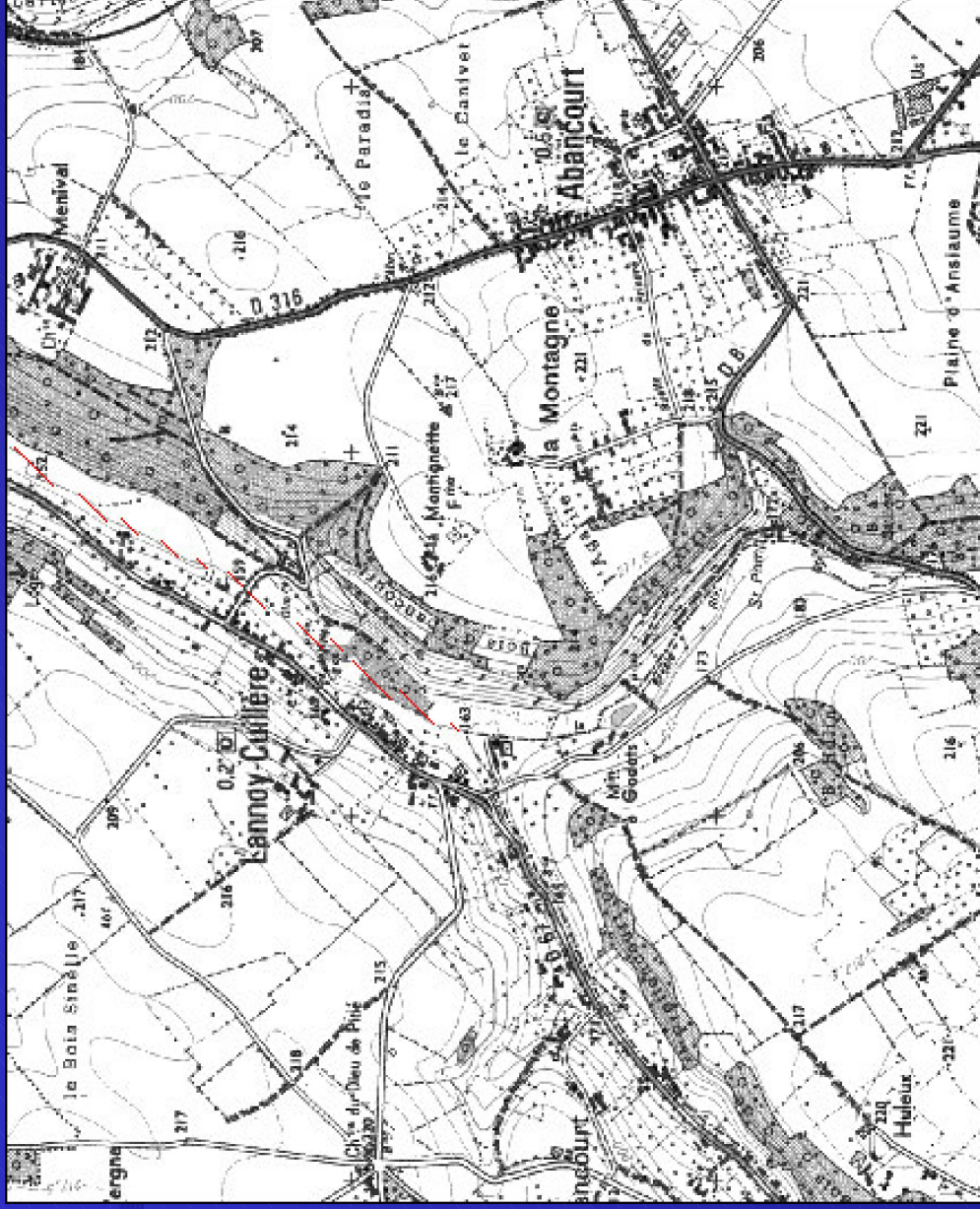
[Carte suivante](#)

[Mise en page pour
impression](#)

Carto – PHEC – Planche 21

BCEOM

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INGÉNIERIE



LEGENDE

-  Aléa fort
-  Aléa moyen
-  Aléa faible

1: 10.89
Loisse de crue (N° et cote)



[Carte précédente](#)

[Quitter](#)

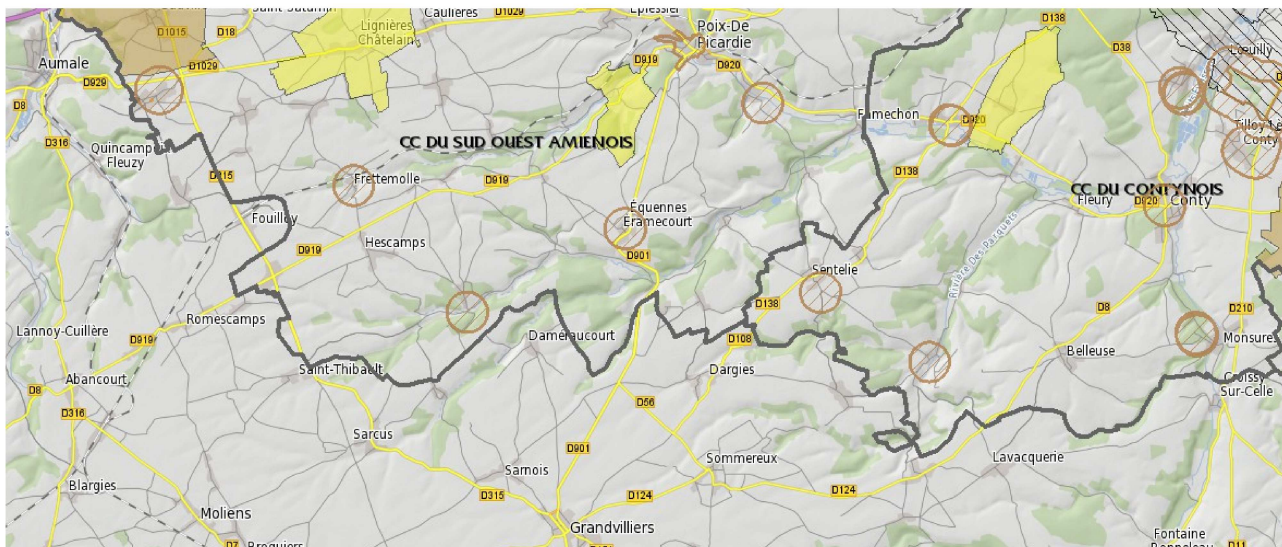
[Plan d'assemblage](#)

[Carte suivante](#)

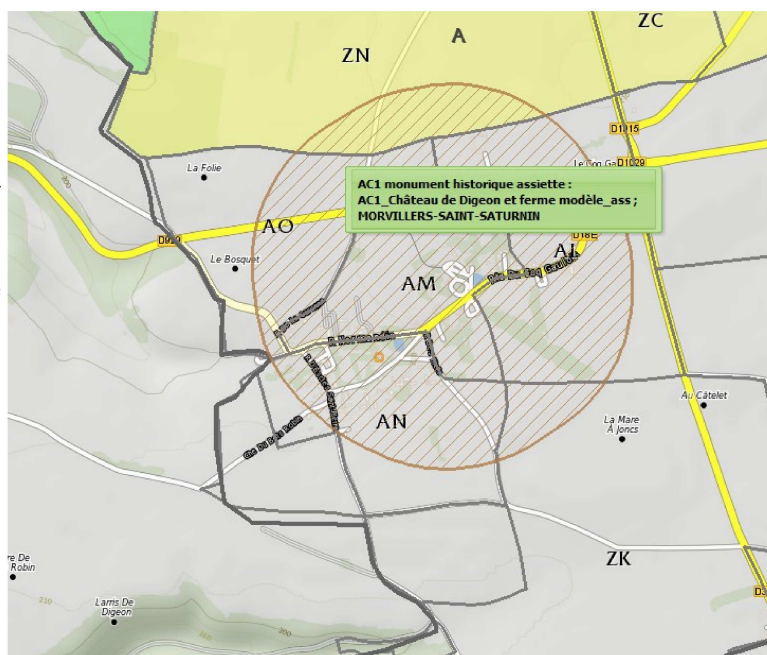
[Mise en page pour
impression](#)

Servitudes

Les cercles hachurés représentent les servitudes de conservation du patrimoine dans les communes limitrophes et proches de la Picardie verte.

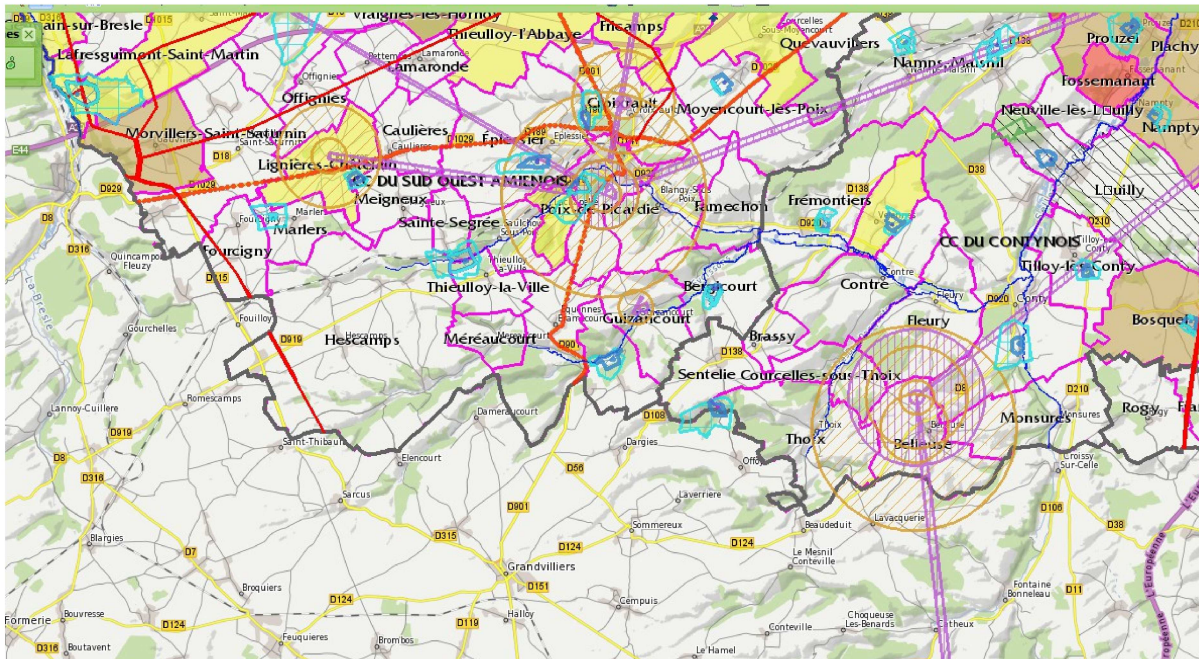


Aucune servitude de protection du patrimoine n'impacte le territoire de la Picardie verte (PV). La servitude AC1 « château de Digeon » à Morvillers-st-Saturnin s'arrête en limite du territoire de la PV, mais ne l'impacte pas.



Réseaux :

Des servitudes concernant les communes samariennes de Belleuse et Sentelie impactent le territoire de la Picardie verte (PV).



Belleuse :

PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

Centre radioélectrique de BELLEUSE (Télécommunications):N°CCT: 80.22.003.

* Zone de protection radioélectrique délimitée par un cercle de 3000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station (fréquences supérieures à 3000 mégahertz).

* Zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de mettre en service du matériel susceptible de perturber les réceptions du centre.

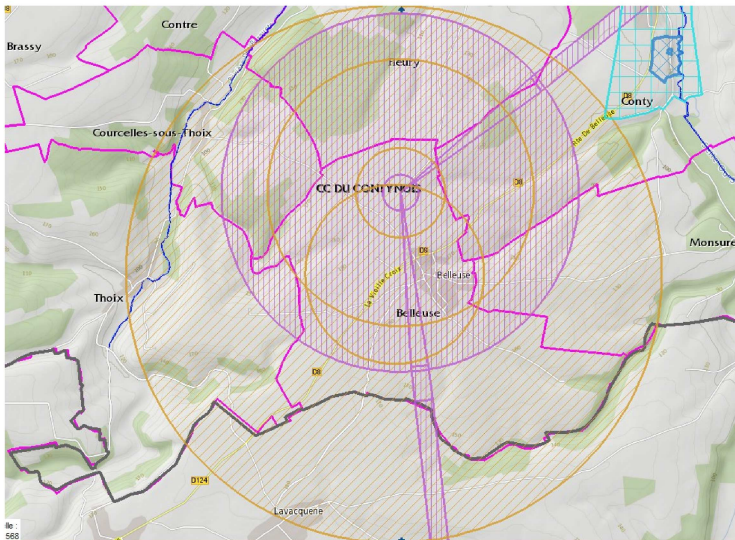
Ces zones sont précisées sur le plan N° L 8333 - 3 joint au décret. Fonction: Relais hertzien. Décret du 07.05.1958.Publié au JO du 14.05.1958.

Plan N° L 8333-3.

PT2- Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.

Liaison hertzienne Ste GENEVIEVE La Maison Blanche (Oise) à BELLEUSE le Gros Chêne (Armée):* Zone spéciale de dégagement de 200 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer de obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan joint au décret variant de 223 mètres à Belleuse à 272 mètres à Sainte Geneviève (Oise)

.Décret du 24.11.1989. Non publié au JO .Plan joint au décret



Une ligne électrique HT impacte également les deux territoires :

I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques.

Ligne Haute Tension 90 KV ALLEUX _ BLOCAUX dérivation FOUILLOY.Arrêté Préfectoral du 09.03.84

Sentelie

AS1 -Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

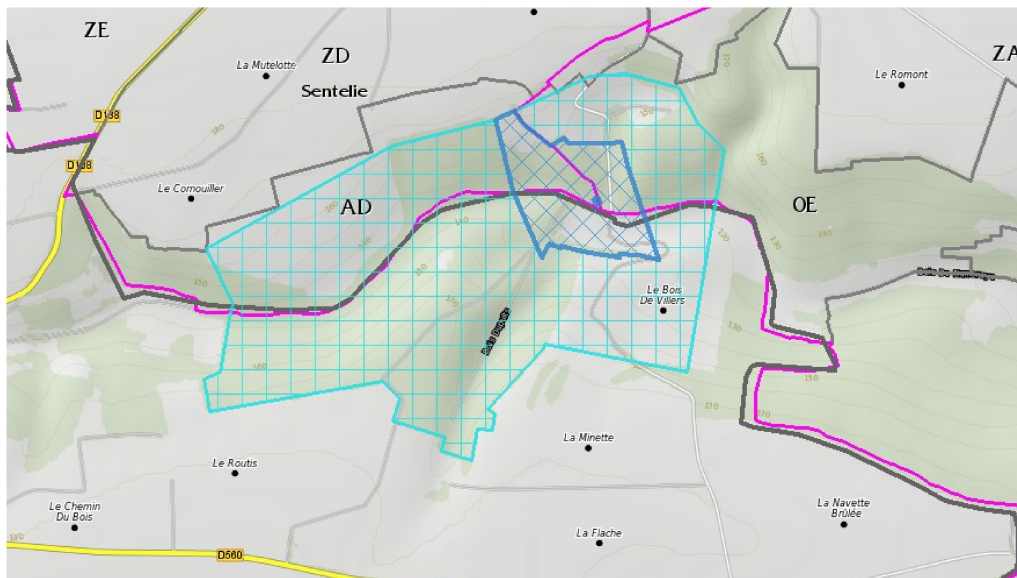
Captage de la commune de Sentelie.

Sont déclarés d'utilité publique:

-Les travaux de dérivation située sur le territoire de la commune de Sentelie destinés à l'alimentation en eau potable de Sentelie.

-La création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour dudit captage.

Arrêté Inter-préfectoral du 07 février 2001.



Risques

L'atlas des zones inondables de la Bresle impacte des communes de la PV :

- Abancourt
- Lannoy-cuillère
- Quincampoix-Fleuzy
- Saint-Valéry-sur-Bresle

cf. cartes jointes